

Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 19 octobre 2023

Après lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (voir doc joint) et en préambule, Guillaume Tinlot, chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) intervient sur :

- **La suppression de l'accès aux chèques vacances des retraités** : il confirme que cette suppression a été imposée par les économies imposées par la Première ministre dans le cadre des 5 % d'économie à tous les services de l'État. La priorité est de garantir et de sécuriser les actions envers les actifs.
Pour autant les retraités sont bien maintenus dans le cœur des actions de l'Action sociale Interministérielle (ASI).
La Protection Sociale Complémentaire (PSC) bien que ne faisant pas parti de l'ASI est une avancée inédite et va profiter également aux retraités.
L'Aide au Maintien à Domicile (AMD) va également être augmentée pour satisfaire les besoins liés au Papy-boom.
- **Le Comité Interministériel sur le logement et l'accession à la propriété (CILAP)** : dans la mise en place de ce comité 4 ministres (Fonction publique, Comptes publics, Logement et Enseignement et formation professionnelle) sont impliqués, pour exprimer une priorité du gouvernement sur le sujet. Ce Comité interministériel aura pour mission de piloter et suivre la politique coordonnée portée par le Gouvernement en faveur du logement des agents publics des trois versants de la Fonction publique. La crise et le coût du logement contribuent au manque d'attractivité de la Fonction Publique.
Ce comité ne remet pas en cause les compétences du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) en matière de logement. Un Groupe de Travail sera réuni le 10 novembre sur les problématiques du logement.
- **Le dégel des crédits** : pour instant il n'y a pas d'inquiétude pour la bonne continuité budgétaire.

M Tinlot confirme que la fonction Ressources Humaines (R.H.) au niveau déconcentré va se renforcer mais il ne connaît pas encore de quelle façon. Il partage les préoccupations des Organisations Syndicales (OS) pour que l'ASI profite pleinement aux agents.

La CFDT réaffirme que l'intégralité des crédits de l'ASI doivent bénéficier aux agents de l'État qui, compte tenu de la conjoncture, en ont bien besoin. Et que l'échelon à renforcer est celui des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS une par région administrative et dans les territoires d'outre-mer)

Le règlement intérieur (R.I.)

Le règlement intérieur du CIAS a été amendé :

Le dernier point en discussion concernait l'ordre du jour qui satisfait l'ensemble des parties. Le RI est donc adopté à l'unanimité.

Le budget 2023

Consommation au 30 septembre 2023 : ou sous consommation... ! Difficile de savoir...

La CFDT rappelle sa demande de formation des membres du CIAS afin de mieux appréhender le budget.

- Les chèques Emploi Service Universel (CESU) 0/6 ans : -7%,

La CFDT redemande, en vue de la sous consommation de l'enveloppe, la mise en place d'un CESU pour les 6/12ans (existe déjà dans certaines administrations au titre de leur action sociale ministérielle).

- Les crédits des crèches : attention à ce que les crédits soient bien engagés. Annonce de 10M€ supplémentaire pour 2024 sur cette ligne soit pour 2024, une enveloppe de 35,64 M€.
- L'aide au maintien à domicile (AMD) : un acompte de 2M€ doit être versé prochainement. Ce qui actera la consommation.
- L'aide à l'Installation des Personnels (AIP) : la ligne reste dynamique la modification de la circulaire comme demandée notamment par la CFDT a trouvé son public.
- Le logement temporaire et réservation de logements : effectivement la communication politique est en marche mais les crédits sont où ?
- Les SRIAS : suite aux renouvellements de la composition des SRIAS et le démarrage tardif de leur activité, si des sous consommations existent pour la CFDT, il faut agir rapidement pour que l'ensemble des crédits soient consommés.

Après la suppression des chèques vacances pour les retraités de la Fonction publique de l'État, la CFDT réaffirme son opposition à toute ponction sur le budget de l'action sociale interministérielle. Ce budget ne doit pas être un des éléments d'ajustement du Projet de Loi Finances 2024.

Point communication

Présentation du bilan 2022 dont il ressort que l'ASi a permis d'améliorer les conditions de vie de 500 000 agents.

La CFDT remercie la DGAFP pour ce bilan complet et espère qu'il sera communiqué le plus largement possible !

Le simulateur des prestations AIP, AMD est opérationnel sur le site de la fonction publique qui a été reformaté.

« Bercy doc » va remplacer « Mioga », plateforme d'échange et de stockage des documents nécessaires aux travaux du CIAS.

La plate-forme sera aussi accessible aux présidents de SRIAS comme demandé par la CFDT.

Le bureau 5 DAS (Département des Affaires Sociales) de la DGAFP doit poursuivre le travail sur l'amélioration de la communication de l'ASI commencé lors de la précédente mandature.

Sur la communication vers les retraités : il faut penser à communiquer sur l'ASI et les actions des SRIAS accessibles aux retraités lors des conférences préparations à la retraite, qu'elles soient proposées en ministériel comme en interministériel.

Pour exemple : La SRIAS Pays de la Loire, sous présidence CFDT, a mis au point un flyer spécial retraités diffusés lors de ces conférences préparation à la retraite qu'elle a communiqué à la DGAFP.

La CFDT avait demandé que le service des retraites de l'État soit mobilisé sur le sujet en utilisant le site existant pour les pensionnés de l'État.